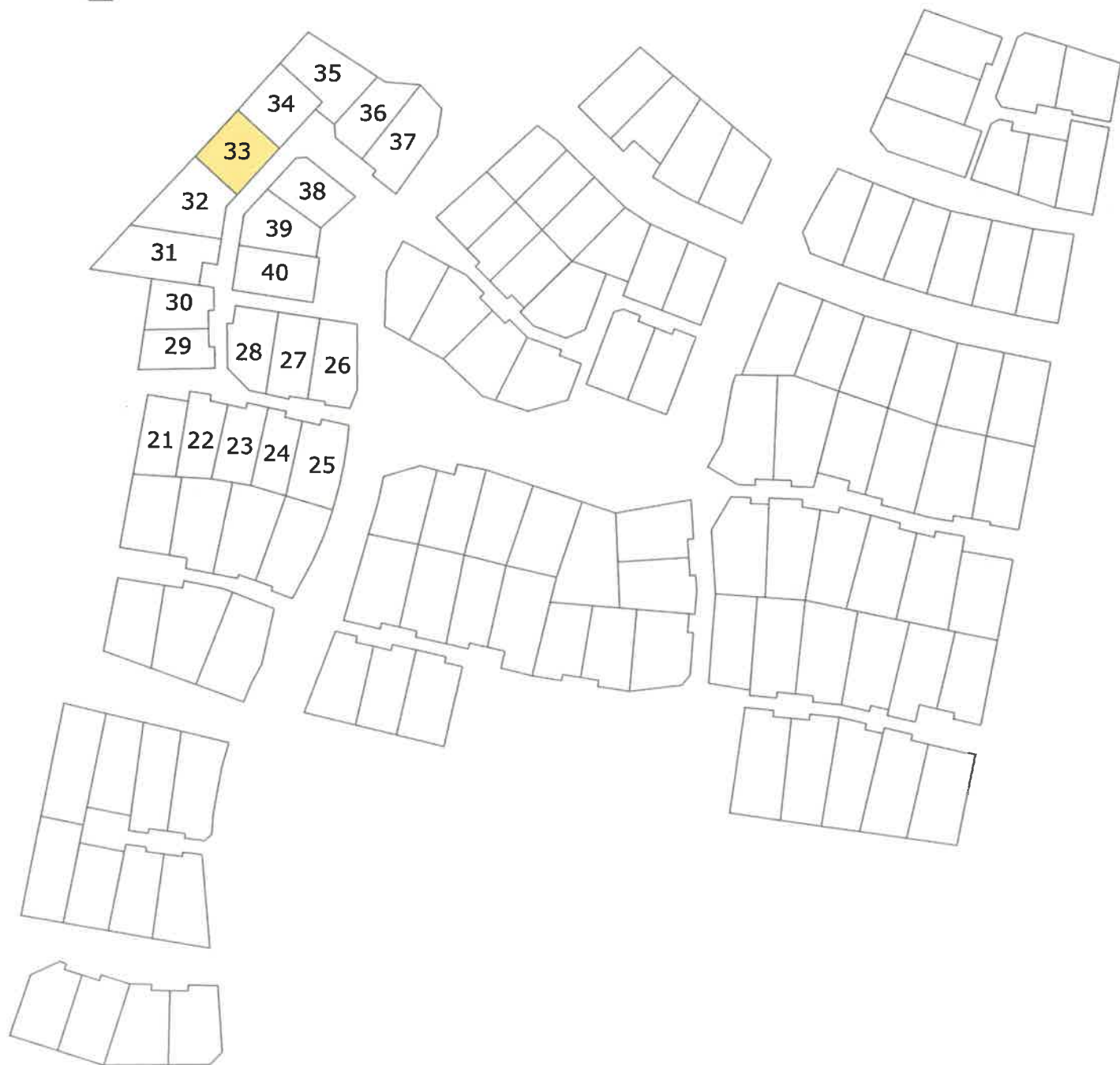


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire
16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

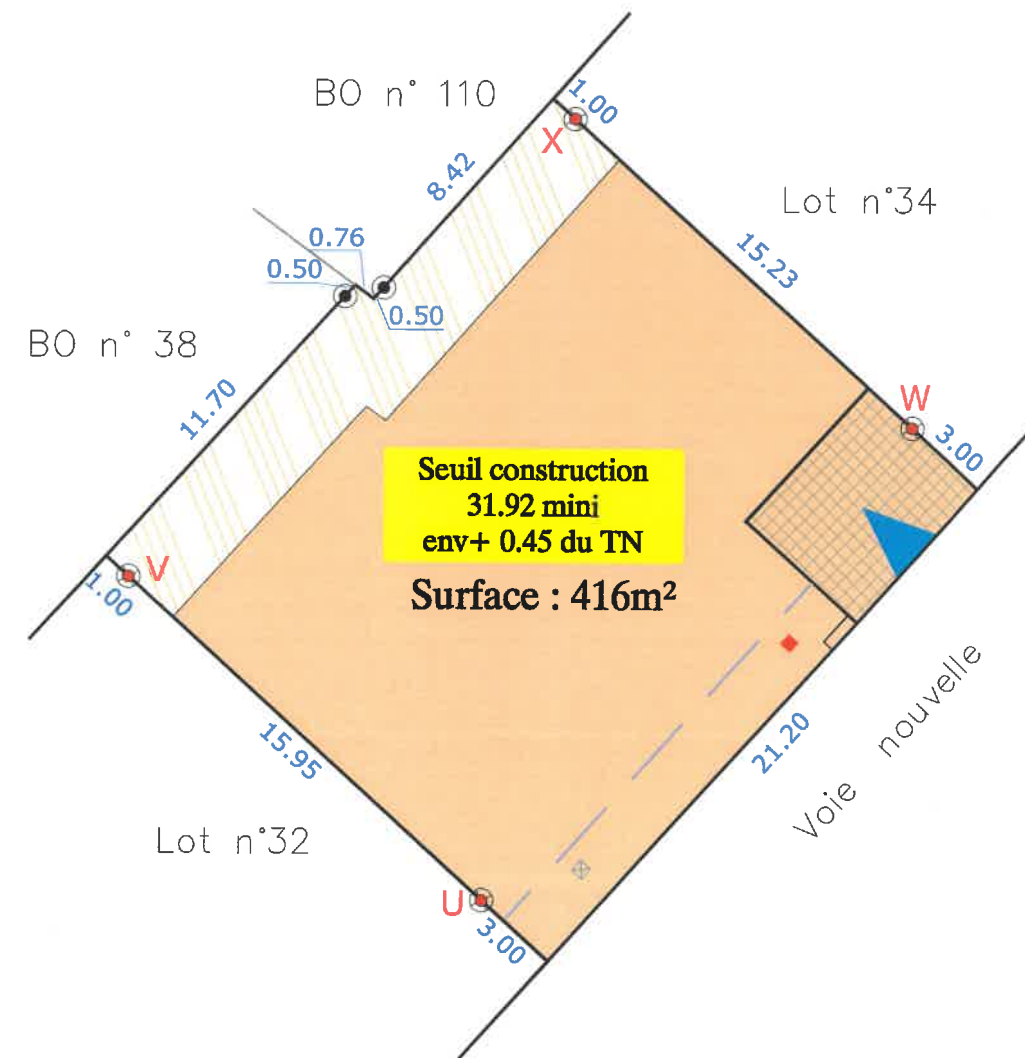
VILLE DE LA FLECHE

Lotissement "La Gaillardière II"

Lot n° 33

PLAN MASSE

Section ZY n° 540



	Borne OGE plaque		Emprise inconstructible		Accès imposé 6,00x5,00m
	Borne OGE ancienne		Emprise constructible primaire		Accès glissant 6,00x5,00m
	Eaux usées		Emprise constructible secondaire		Seuil construction ... mini env+ ... du TN
	Eaux pluviales		Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale		Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
	Candélabre		Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m		
	Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)				
			Côte de retrait définissant les emprises constructibles		

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 33

SARTHE HABITAT vend le lot n° 33 d'une superficie réelle de 416 m², joignant :

- au Nord, le lot n° 34,
- à l'Est, la voie nouvelle,
- au Sud, le lot n° 32,
- à l'Ouest, les parcelles BO n° 38, 110.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 540 « La Gaillardière II » Surface réelle..... **4 a 16 ca**

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 21.20 m en bordure de la voie nouvelle,
- 12.20 m (11.70 + 0.50 m) en bordure de la parcelle BO n° 38,
- 9.68 m (0.76 + 0.50 + 8.42 m) en bordure de la parcelle BO n° 110

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 34 par la ligne droite WX matérialisée comme suit :
 - au point W, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point X, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (BO n° 110), à 15.23 m de la borne W.
2. avec le lot n° 32 par la ligne droite UV matérialisée comme suit :
 - au point U, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point V, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (BO n° 38), à 15.95 m de la borne U.

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLÈCHE
© 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689
contact@cabinetloiseau.com
N° d'inscription OGE : 5015